

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

L'an 2016, le 04 Avril, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Monsieur Michel Noirault, Maire-Adjoint, de Mesdames Brigitte Canet, Béatrice River et Régine Wroczynski et de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir de Monsieur Dominique Fasse à Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Pouvoir de Monsieur Guirec Loyer à Monsieur Michel Noirault.

Pouvoir de Madame Sophie Giorgetti à Madame Béatrice River.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

### **1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2015.**

### **2. Finances**

#### A/ Compte Administratif 2015 de la commune et Compte de gestion du Comptable

Les membres du Conseil.

- statuant sur le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable,
- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice considéré,
- remarquent la concordance de ces comptes tant en dépenses qu'en recettes,
- approuvent à l'unanimité ces deux comptes,
- donnent acte au maire de la présentation du compte administratif 2015 de la commune et du compte de gestion du comptable.

#### B/ Vote du taux des taxes directes locales pour 2016

Les taux proposés sont les suivants et restent inchangés depuis 2011 :

- |  |        |
|--|--------|
| - Taxe d'habitation (Commune + fraction taux départemental + fraction des frais de gestion perçus par l'État) :                | 11.55% |
| - Taxe Foncier Bâti :  | 7.58%  |
| - Taxe Foncier non Bâti :  | 42.64% |
| - Cotisation foncière des entreprises (taux relais communal + fraction taux départemental et régional + taux de péréquation) : | 13.94% |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux affectés aux taxes locales pour l'exercice 2016.

C/ Résultat de l'exercice 2015 de la commune après vote du compte administratif puis affectation sur l'exercice 2016

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire,

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2015 et constaté la concordance avec le compte de résultat du comptable,

Constatant que le résultat de l'exercice présente :

- |  |             |
|--|-------------|
| - un excédent de fonctionnement de                       | 81 606.14 € |
| - un déficit d'investissement de                         | 36 448.33 € |
| - un report des résultats antérieurs de :                | 46 357.92 € |
| - un excédent des restes à réaliser en investissement de | 0 €         |

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : | 36 448.33 € |
| - Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté :     | 45 157.81 € |

D/ Budget Primitif 2016

Monsieur Armand Dedieu, Maire, présente au Conseil le budget primitif 2016.

En raison des fortes baisses des dotations de l'Etat, il convient de reconstituer les réserves afin de préparer le nouveau programme d'investissement.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité. Le budget primitif est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2015.

Le conseil adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses = 303 046.41 €
- Section de fonctionnement : Recettes = 303 046.41 €
- Section d'investissement : Dépenses = 80 894.23 €
- Section d'investissement : Recettes = 80 894.23 €

### **3. Points sur la taxe foncière et la taxe d'habitation**

Monsieur le Maire fait une rapide présentation du principe de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour l'année 2016, notamment des influences des diverses hausses du taux annoncé, tant par le département que par la CCVC.

### **4. Délibération relative à la modification des statuts du PNR**

Monsieur le Maire présente au Conseil la modification des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin français. Cette modification a lieu en raison de la réorganisation territoriale, du rôle croissant des EPCI, Communautés de Communes, d'agglomération et urbaines, de la possibilité d'associer des communes au territoire qui n'avaient pas souhaité adhérer au Parc précédemment, de prévoir les différents cas de vacance de poste des membres du Bureau, d'éviter la répétition des élections au sein du Bureau et d'attribuer au Comité le soin de fixer chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI du Parc.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide, à l'unanimité,

D'accepter la modification des statuts du PNR.

### **5. Délibération pour l'acquisition de matériel de désherbage (démarche « zérophyto »)**

Suite aux plans de gestion des espaces communaux sans pesticide établis par le cabinet Eco'logique avec le SMERCVS, plusieurs communes de ce syndicat souhaitent acquérir du matériel de désherbage alternatif.

Il est proposé de créer un groupement de commandes coordonné par la commune de Nesles-la-vallée, aux conditions énoncées dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De s'engager à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire de la commune,
- D'adhérer au groupement de commandes de matériel de désherbages coordonné par la commune de Nesles-la-Vallée,
- D'approuver la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **6. Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire**

Compte tenu de la fermeture de la Sous-Préfecture de Pontoise,  
Compte tenu de la possibilité de dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,  
Vu l'article L2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Locales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat dans le département, l'autorisant à télétransmettre les actes de la collectivité,
- De contrôler et prévoir un dispositif de télétransmission homologué,
- De signer ou prendre tout acte nécessaire à la mise en place de cette transmission dématérialisée.

## **7. Rupture anticipée du contrat de bail avec l'AKMV**

Monsieur le Maire a rencontré les responsables de l'AKMV le mercredi 23 mars. L'association a fait la demande de rompre le contrat de bail les unissant à la Mairie pour la location de la Salle à Usages Multiples de Bréançon.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité

- D'accepter la rupture anticipée du contrat de bail avec l'AKMV,
- De demander le paiement du trimestre en cours, soit 150 €,
- De demander une indemnité pour rupture anticipée du contrat de bail, équivalente à deux trimestres supplémentaires, soit 300 €.

## **8. Contrat de travail Attachée Territoriale**

Vu la date de fin du Contrat à Durée Déterminée de Madame Astrid DEDIEU,  
Vu les deux ans d'ancienneté au poste d'Attachée Territoriale,

Le Maire propose :

- Le renouvellement du contrat au grade d'Attachée Territoriale, pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2016
- La modification du niveau de l'échelon : passage de l'échelon 5 à l'échelon 6 avec pour indice brut de 542, indice majoré 461.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement et le nouvel échelon de ce contrat de travail.

## **9. Délibération relative à l'accessibilité**

Compte tenu de l'obligation légale de mettre en conformité les établissements recevant du public, le Maire doit être habilité à présenter la demande d'agenda d'accessibilité programmée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter la demande d'agenda d'accessibilité programmée,
- De signer tout document nécessaire à cette demande.

### **10. Règlementation feux de jardin**

Monsieur le Maire expose que la réglementation actuelle sur les feux de jardin sur la commune n'est pas conforme à la législation en vigueur.

Compte tenu de remarques de la Gendarmerie et également des services spécialisés de la Préfecture, la commune de Bréançon doit se mettre en conformité avec la loi.

C'est pourquoi un nouvel arrêté, interdisant catégoriquement tout brulage de déchets verts, va être signé par Monsieur le Maire, en conformité avec la réglementation actuelle.

Une distribution sera faite à tous les habitants de Bréançon.

### **11. Reliure des documents administratifs de la commune**

Monsieur le maire rappelle que les registres d'Etat Civil doivent être reliés tous les 10 ans et les délibérations, tous les 5 ans.

Par conséquent, il conviendra de procéder à la reliure des deux types d'actes administratifs cette année.

### **12. Plan Canicule**

Monsieur le Maire présente la demande de la Préfecture concernant le Plan Canicule. Il s'agit de différentes mesures visant à assurer la protection des personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs.

Il est convenu d'établir pour l'été, un registre recensant toute personne qui souhaiterait être contactée en cas de canicule.

### **13. Rue de Montmirey et SIERC**

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan d'enfouissement des lignes de la rue de Montmirey. Compte tenu du plan, il est convenu d'un rendez-vous avec tous les habitants de la rue afin de discuter de ces plans.

### **14. SIMVVO**

Michel Noirault présente le problème actuel du syndicat de musique. Actuellement, le syndicat se trouve confronté au problème des baisses de subventions et la seule proposition avancée est l'augmentation des cotisations. L'évolution financière est catastrophique sur les dernières années. Pour eux, la seule solution était d'augmenter de façon drastique les cotisations pour les communes.

Monsieur Noirault explique également que comme le Syndicat a une accréditation du ministère de la culture, ils ont du personnel très qualifié. Mais avec la baisse des subventions et avec un même nombre d'adhérents (pas d'augmentation majeure), le résultat est catastrophique. Les grosses communes payeraient moins dans le nouveau schéma, le surcout était pris en charge par les autres petites communes.

Le plus gros coût concerne le personnel qui a été titularisé.

Le nombre d'adhérents reste assez stagnant, il ne se développe pas du tout. Les associations locales sont plus efficaces que le syndicat en lui-même.

Il faudra donc prévoir une augmentation conséquente du coût du syndicat dans le budget 2016, et ce, malgré la présence d'un seul enfant bréançonnais dans le syndicat.

### **15. Journée nettoyage de printemps**

Compte tenu de la réussite de l'opération l'année dernière, il est proposé de refaire la même chose sur 2016.

L'année dernière, la fontaine avait été dégagée et ses abords nettoyés. Par conséquent, il convient désormais de faire l'aménagement de la descente de la sente et de restaurer les marches.

Néanmoins, en fonction du nombre de participants et des idées proposées, d'autres endroits du village peuvent également être nettoyés.

La date retenue est le samedi 21 mai vers 14h00. Un flyer sera envoyé aux Bréançonnais.

### **16. Talus et Plantations**

Madame River explique au Conseil qu'il reste encore des zones à aménager sur Bréançon. Elle compte faire une réunion avec le comité en charge des espaces verts afin de faire une présentation par la suite des nouvelles réalisations à envisager.

### **17. Eclairage public de nuit**

Monsieur le Maire explique que compte tenu du coût de l'éclairage public et des demandes de plus en plus pressantes de baisser la « pollution lumineuse », il va être envisagé de ne plus assurer l'éclairage de nuit.

D'autres communes aux alentours pratiquent déjà ce système.

Le projet sera évoqué lors d'un prochain conseil pour discussion et vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.